Le déconfinement s'invite enfin à table

HORECA

Ce mercredi, le déconfinement de l'été est entamé. Pour l'horeca, on peut enfin consommer à l'intérieur, mais en nombre limité.

Le 8 mai, une certaine partie des indépendants de l'horeca n'avaient pas rouvert leur établissement. Trop d'incertitudes planaient autour de ce déconfinement uniquement possible en extérieur. La météo des dernières semaines ne leur a pas vraiment donné tort. « *Il n'y a pas de bilan à tirer sur les ouvertures en terrasse*, insiste Thierry Neyens, le patron de l'horeca Wallonie. *On doit parler du futur. Il y a trop d'avis différents sur les terrasses en fonction des configurations : chauffé ou pas. C'est logique et en plus la météo a été pourrie.* »

Ce mercredi 9 juin, on approche un retour à la normale puisque les restaurateurs pourront accueillir leur clientèle tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et jusqu'à 23 h 30. Une plage horaire qui permet aussi à la clientèle de ne pas être pressée par le temps lorsqu'elle s'offre un repas prolongé.

Pour le secteur hôtelier, il lui sera également possible de servir les petits-déjeuners puisque le service peut débuter dès 5 h du matin.

Si la reprise semble évidente, il ne faut néanmoins pas s'imaginer qu'on va pouvoir tout faire. Les règles en vigueur maintiennent une distance de 1,5 m avec un maximum de 4 personnes, sauf pour les familles issues de la même bulle.

Autoriser la mise en place de plexi

Les restaurateurs restent néanmoins sur leur faim concernant le protocole de reprise. Le secteur insiste : il faut permettre la mise en place d'un plexi – une paroi transparente – entre les tables afin de diminuer l'éloignement social de 1,5 m. « *Sans plexi, certains restaurants ne sauront pas rouvrir. Il y a des configurations d'établissement avec des vieilles bâtisses disposées en couloir. Cet élément n'a pas été validé lors du dernier Codeco. Le secteur souligne l'importance de se prononcer.* » Mais où Thierry Neyens voit une faille dans le système, c'est que le protocole sanitaire n'interdit pas la mise en place de plexi. « *On espère encore obtenir un accord...* »

Le secteur appelle aussi à une uniformisation des mesures entre pays voisins. « *Les contraintes sont différentes. On peut être six en France et quatre chez nous.* »

Mais le patron reste positif : cette réouverture était attendue depuis octobre dernier « *et on redémarre sur une base qui nous permet de travailler.* »

EMMANUEL HUET

© AFP

L'horeca insiste : il faut autoriser la mise en place de parois plexi. C'est vital pour l'activité de petits restaurants.

« Sans plexi, certains restaurants ne sauront pas rouvrir. Cet élément n'a pas été validé lors du dernier Codeco »

La première étape du « plan été » ce mercredi

Culture et loisirs

Les cinémas, les bowlings, les casinos et les magasins de paris rouvriront avec des protocoles de ventilation et une occupation maximale de 75 % de la capacité ou 200 personnes. Les activités intérieures dans les parcs naturels, les zoos, les parcs d'attractions, les aires de jeux intérieures, les loisirs intérieurs et les piscines tropicales seront également à nouveau autorisées, dans le respect des protocoles. Les marchés, foires annuelles, foires, marchés aux puces pourront avoir lieu, moyennant un feu vert des autorités locales. Les discothèques resteront fermées.

À la maison

Chaque foyer, quelle que soit sa taille, pourra accueillir au maximum quatre personnes chez lui, sans compter les enfants jusqu'à 12 ans révolus. Dans le jardin, il est possible de rassembler jusqu'à 50 personnes.

Télétravail

À partir de mercredi, il sera autorisé de se rendre au bureau un jour par semaine, sans toutefois pouvoir dépasser les 20 % de membres du personnel présents en même temps. Dans les PME de moins de dix employés, cinq personnes peuvent être présentes.

Commerce

Le shopping en famille sera à nouveau autorisé, sans restriction de temps. Il sera également autorisé à deux personnes n'étant pas membres d'un même ménage. Les magasins de nuit pourront rester ouverts jusqu'à 23 h 30. L'interdiction générale de vendre de l'alcool entre 22 heures et 5 heures du matin sera levée. Le porte-à-porte et le travail du sexe seront à nouveau autorisés.

Sport

Les compétitions et entraînements sportifs professionnels peuvent se poursuivre sans limitation du nombre de participants. Pour les amateurs, la jauge sera portée à 50 personnes à l'intérieur et 100 à l'extérieur. Les vestiaires et douches resteront fermés.

Les clubs ou associations pourront organiser des activités de groupe avec un maximum de 50 personnes par groupe, sans nuitée, jusqu'au 24 juin et 100 personnes par groupe à partir du 25 juin.

Les centres de fitness pourront rouvrir, avec compteur de CO_2 obligatoire. Les vestiaires et douches communs resteront fermés et le masque sera obligatoire avant et après l'exercice.

Événements et cultes

Les fêtes, réceptions et banquets seront à nouveau autorisés pour des groupes jusqu'à 50 personnes. Les buffets seront également à nouveau autorisés, dans le respect des protocoles sanitaires.

Les services religieux, les mariages, les funérailles et les crémations pourront avoir lieu à l'intérieur avec un maximum de 100 personnes et à l'extérieur avec un maximum de 200 personnes. Pour les grands événements majeurs, les règles ne changeront pas avant le 13 août.

Rassemblements

Les rassemblements de plus de quatre personnes resteront interdits dans l'espace public entre minuit et 5 heures du matin. Entre 5 heures du matin et minuit, ce nombre est porté à dix au maximum. Les manifestations seront autorisées avec un maximum de 100 personnes, avec un parcours préétabli.